

La lettre des Fusions et Acquisitions

Juin 2009

Volume 4, Number 1-6

Autres étapes du processus de transmission

- Le Diagnostic
- La pré évaluation
- Le dossier projet
- L'évaluation approfondie
- Le dossier de présentation
- Le profil du repreneur
- La recherche du repreneur
- La négociation
- La promesse
- Les due diligence
- Le protocole d'accord
- La garantie de passif
- Après la cession

Rubriques

Présentation du cabinet Actoria
Accès Intranet
Glossaire
Prestations Cédants

La méthodologie détaillée du processus de transmission de mon entreprise en France

La transmission d'une entreprise est un processus très délicat dans la vie d'une entreprise. Il faut donc la préparer minutieusement en se faisant accompagner afin d'optimiser les chances de sa réussite. Une succession d'étapes dans la préparation permettra un excellent retour sur investissement. L'engagement de confidentialité est signé par les repreneurs potentiels afin de conserver les informations ainsi que la cession en elle-même de manière la plus confidentielle.

L'engagement de confidentialité

En situation de transmission, le problème de la confidentialité des informations transmises au repreneur potentiel est très important.

Même s'il est très difficile de prouver l'origine de la diffusion d'informations confidentielles, il est indispensable de faire signer au repreneur potentiel un engagement de confidentialité qui protège les informations transmises avant toute communication de documents.

Ne pas oublier de mentionner dans l'engagement, de ne pas débaucher le personnel de l'entreprise, car le repreneur potentiel pourra avoir des contacts avec certains employés clés (Commerciaux, Techniciens, R & D).

Contactez-nous

<http://www.actoria.fr>
info@actoria.fr

Actoria Group®

Brussels - London - Paris
Fribourg - Madrid

Reproduction et copie
interdite sans accord de
Actoria

Le repreneur doit s'engager à **conserver le secret absolu** sur les informations confidentielles, à utiliser les informations confidentielles exclusivement pour l'évaluation du projet en cours.

En outre **il doit restituer sur demande les informations** fournies par écrit ou de manière électronique.

Il devra s'assurer que les points qui précèdent seront également **respectés par les collaborateurs et les conseillers** auxquels il fera appel.

Ne sont pas confidentielles les informations relevant déjà du domaine public ou devenant publiques sans que l'un des points ci-dessus ait



été violé ou publiées par des tiers et sans qu'une déclaration de confidentialité ait été violée. Il en est de même, pour les informations rendues publiques par le vendeur.

Le Cabinet Actoria Conseil peut vous rédiger un engagement de confidentialité adapté à votre dossier si vous avez identifié un repreneur potentiel.